

COLLEGE SAINT-VAAST BETHUNE
Admission en 2^{de} Générale et Technologique ou Professionnelle de
L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
- Rentrée Septembre 2019 -

Dans l'Enseignement Public : *"l'affectation des élèves à tous les niveaux est de la compétence de l'Inspecteur d'Académie"*

L'affectation de votre enfant ne peut être prononcée que conformément à la décision d'orientation prise par le collège.

Le résultat de la décision du passage éventuel en commission d'appel, sera pris en compte.

Il est prudent et judicieux, pour les élèves dont le niveau est insuffisant, de formuler un vœu en voie professionnelle.

Pour remplir la fiche, utilisez votre guide ONISEP reçu en classe



FICHE d'AFFECTATION à télécharger sur Ecole Directe

COMPLÉTER et VÉRIFIER :

1. Le cadre "PARTIE A REMPLIR par la famille"
2. Les cadres "VOEU" (Le code Vœu n'est pas à noter)

L'INSPECTION ACADEMIQUE indique les consignes suivantes :

➤ 2^{de} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE :

- ✓ Tout élève qui bénéficie d'une décision d'orientation en seconde Générale et Technologique formule trois vœux par ordre de préférence dont un dans le lycée de secteur. Si cela n'est pas respecté, le chef d'établissement sera dans l'obligation de saisir un vœu dans le lycée de secteur afin de garantir l'affectation.

L'élève pourra noter les **Enseignements optionnels (EO)** souhaités, mais ceux-ci ne conditionnent en rien l'accès à un parcours particulier. La liste figure **page 16** du Guide ONISEP et **pages 44 à 48** pour les répartitions par lycée.

Le choix définitif des EO sera formulé au moment de l'inscription dans le lycée d'accueil. .

- ✓ Pour les formations suivantes, le recrutement s'effectue par commission en établissement. **Il appartient aux familles de contacter ces établissements dans les plus brefs délais** si ce n'est pas encore fait : 2de spécifique Technique de la Musique et de la Danse Lycées Pasteur (Lille) et Corot (Douai) - 2de GT Enseignement Création et Culture Design ESAAT Roubaix et Béhal Lens - Sections Internationales et Sections Binationales (Abibac, Bachibac, Esabac) - Sections Sportives Régionales - Recrutement des sportifs de Haut Niveau (pôle espoir, pôle France).

➤ 2^{de} PROFESSIONNELLE :

EMETTRE 3 VOEUX est OBLIGATOIRE pour les élèves qui souhaitent une orientation en 2de PROFESSIONNELLE ou 1^e année de CAP. Il n'y a pas de sectorisation pour l'affectation en voie professionnelle. Liste des formations **pages 56 et suivantes** du Guide ONISEP

Par expérience, nous savons que les places sont limitées en 2de professionnelle des établissements publics et les familles le regrettent lorsqu'elles découvrent que leurs enfants ne sont pas affectés et se voient proposer des formations qui ne les intéressent pas.

Nous ne pouvons que conseiller de contacter les lycées privés pour s'assurer d'une inscription dans un secteur précis.

- **APPRENTISSAGE** : Les élèves qui souhaitent suivre une formation par apprentissage doivent formuler un vœu.

ATTENTION : nous insistons sur les obligations, qui sont faites par l'Inspection Académique, d'émettre 3 vœux pour les situations décrites ci-dessus.

Nous ne pourrons pas reprendre contact avec chaque famille pour exiger le respect de cette règle. Les élèves non-affectés devront formuler de nouveaux vœux sur les places vacantes début juillet, voire en septembre.

- Il est demandé en bas de page de **DATER** et **SIGNER** par **LES 2 PARENTS** ou par celui qui exerce seul l'autorité parentale. Il s'agit d'un document unique. Les parents séparés agiront bien évidemment dans l'intérêt de leur enfant et seront éventuellement seuls responsables du non-respect de la loi. Ni l'Inspection Académique, ni le collège ne peuvent servir d'intermédiaire et faire parvenir un exemplaire à la signature du parent séparé.

RETOUR DU DOSSIER :

Dès que possible et OBLIGATOIREMENT
- pour le JEUDI 23 MAI -

Le dossier SOUS POCHETTE PLASTIFIEE, doit impérativement être remis, par l'élève ou la famille, PERSONNELLEMENT, à Mme CHARLES, afin de pouvoir vérifier immédiatement le dossier, et éviter ainsi tout retard ou rejet de la commission.

Vous pouvez également la contacter (T/ 03.21.64.79.84), si vous rencontrez un problème pour remplir ce dossier.

RESULTATS des AFFECTATIONS au collège St-Vaast, le VENDREDI 28 juin après la dernière épreuve du brevet.

Nous afficherons également les consignes que nous communiqueront certaines lycées de secteur et donnerons, le cas échéant, leurs dossiers d'inscription aux élèves.

Du 29 juin au 3 Juillet, procédures d'inscription, sur place dans les lycées publics. (Sous votre responsabilité)

ATTENTION : En cas de non-affectation, il faudra faire une nouvelle demande sur les places et lycées restés disponibles, suivant la liste que l'inspection académique fournira au collège début juillet. C'est pour cela qu'il est important de formuler plusieurs vœux dès la 1^{ère} demande pour éviter de postuler sur des secteurs qui ne correspondraient pas du tout aux souhaits de l'élève. Commission d'affectation complémentaire le 5 juillet (donc vœux à formuler au plus tard le 4 juillet).